## AR Prefecture

017-200080091-20230414-D20230412-DE Reçu le 17/04/2023

## DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

## Séance du 14 avril 2023

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	6 avril 2023	6 avril 2023
23	16	16 + 1		

**Délibération 2023\_04\_12 : Prise d'acte de l'avis du conseil sur un droit de préemption**L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 14 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Denis DUBOURGNOUX, Maire.

Membres présents: Jean-Pierre PARONNEAU, Cécile BONNIFAIT, Jackie ALBERT, Martine YVON, Colette PARONNAUD, Micheline SIMONNEAU, Jean-Luc PROQUIN, Claude RAVON, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Martine LLEU, LAROCHE Claude, Sandrine GUIBERT, Jean François MALTERRE, Jean-Yves BOUCARD.

Membres absents non représentés : Christèle ROBLIN, Marc-Antoine LAMBERT, Fanny GRIMAUD, Patrick MORENNE, Sébastien SANTOLINI, Berend KAMP.

Membres absents représentés : Walter GARCIA (donne pouvoir à Isabelle DUMONT).

Secrétaire de séance : Claude RAVON

Monsieur le Maire informe que le propriétaire de la parcelle bâtie N°OA 397 sis 1 route de roiffé souhaite vendre à un prix très intéressant. Monsieur le Maire demande à l'assemblée, l'autorisation de signer ou pas la renonciation du droit de préemption pour ce bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 contre (M. RAVON), 2 abstentions (M. DUBOURGNOUX et Mme YVON) et 14 pour :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la renonciation au droit de préemption de la commune sur le bien situé au 1 route de roiffé
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

## TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 – 200080091-- 20230123 – 2023\_04\_12 \_ \_ \_ -- \_ \_

Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 11 / 04 / 2023

Rendu exécutoire le 1 H 04 / 2023

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme. SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 14 avril 2023.

Le Maire

Denis DUBOURGNOUX